

### *La constitution*

des symboles, des raisons d'être fier d'être Canadien comme, par exemple, la citoyenneté canadienne, le drapeau unifolié, l'opposition officielle était contre. Aujourd'hui, après avoir tout tenté avec les gouvernements provinciaux pour se donner une constitution canadienne, ce qui s'est soldé par un échec parce que les gouvernements provinciaux croient mieux protéger la liberté et les droits des Canadiens en s'opposant à ce projet, il faut beaucoup de courage au gouvernement libéral pour poser ce geste, et ce n'est d'ailleurs pas nouveau, monsieur le président. Les grands moments de l'histoire canadienne ont été écrits par des gouvernements libéraux, dirigés par des hommes de devoir et de grande générosité. Serait-ce à cause de l'incapacité de l'opposition officielle de comprendre la réalité canadienne, de répondre aux aspirations de la population canadienne et de promouvoir les politiques nécessaires à son épanouissement que le parti progressiste conservateur a été le plus souvent confiné à ce rôle, celui de l'opposition?

Si nous souhaitons tous un avenir meilleur pour nos enfants, un monde juste où tous auront une chance de s'épanouir librement, de circuler sans contrainte, une terre fertile et nourricière, et enfin, si nous avons tous le désir de faire fructifier l'héritage qui nous a été confié et que nous devons transmettre à nos héritiers, avons-nous le droit de laisser certains intérêts locaux, particuliers, primer l'intérêt national? Monsieur le président, je pense que nous sommes arrivés à un point de non-retour, et je prie sincèrement et très fraternellement chacun de mes collègues, des deux côtés de la Chambre, d'appuyer ce projet essentiel.

En terminant, j'aimerais rappeler à cette Chambre les propos tenus par le très honorable Jules Léger, de regrettée mémoire, qui déclarait, dans son discours d'installation, le 14 janvier 1974, et je cite:

Que pouvons-nous souhaiter aux Canadiens de 1980? Des paysages propres aux eaux limpides, des villes accueillantes et travaillantes, un milieu fraternel où l'homme a retrouvé sa vraie place: la première, au centre de la création, et ce, dans un pays uni et prospère, dans un monde de justice et de paix.

Comme lui, monsieur le président, j'ose poursuivre: Si, au cours des quelques années qui viennent, je pouvais être associée à une telle œuvre, ne fût-elle que modestement, je saurais que ma mission n'a pas été vaine. Avec les autres, j'aurais fait mon dur et incessant métier de Canadienne. Et toujours, au cours de cette mission, j'aurais à l'esprit la question de Paul, l'apôtre: «Qui t'a donné une supériorité sur les autres? Par quoi te distingues-tu? Si tu as tout reçu gratuitement, pourquoi t'en vanter comme si tu l'avais acquis par tes propres efforts?»

#### *[Traduction]*

**M. Dave Nickerson (Western Arctic):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter le député de Rimouski-Témiscouata (M<sup>me</sup> Côté), qui vient de reprendre son siège. C'est la première fois que je l'entends à la Chambre. Je sais que les députés libéraux d'arrière-ban ont rarement l'occasion de prendre la parole. J'ai écouté attentivement son discours et je la félicite de la sincérité de ses remarques.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nickerson:** Je me réjouis de pouvoir enfin dire quelques mots sur la constitution canadienne, la constitution de notre pays bien-aimé. Je crois que nous sommes tous d'accord jusqu'à présent. Contrairement à certains de mes vis-à-vis, je ne suis pas

vraiment consterné que nous n'ayons pas encore, après à peine 114 ans, trouvé la constitution idéale. La recherche de la constitution parfaite ressemble à la quête du Graal. Au contraire, je suis assez fier du fait que notre constitution, rédigée par les Pères de la Confédération et modifiée de temps à autre au besoin, nous a remarquablement bien servis grâce à sa souplesse, et aux principes fondamentaux sur lesquels se fonde la justice naturelle et la démocratie parlementaire.

● (1630)

L'homme est un animal social et politique qui, depuis des millénaires, se regroupe dans des États et des nations. Or, aucun pays du monde n'a encore mis au point une constitution qui soit parfaite. A l'appui de cette affirmation, je voudrais lire certaines citations d'Aristote, qui a étudié la question il y a plusieurs milliers d'années et qui a fait, vers l'an 350 avant le Christ, des études assez approfondies à ce sujet. Certains passages sont tout aussi d'actualité aujourd'hui qu'à l'époque où ils ont été écrits. Évidemment, Aristote était un penseur constitutionnel, et beaucoup s'accordent pour dire que son intelligence était même supérieure à celle du très honorable député de Mount Royal (M. Trudeau).

**Des voix:** Bravo!

**M. Nickerson:** Presque tous reconnaîtront que son honnêteté politique était supérieure. Le premier passage est une définition de la constitution selon Aristote:

... l'arrangement qu'un État adopte pour la répartition des charges du pouvoir et pour la détermination de la souveraineté et de l'objectif ultime que l'ensemble du corps social cherche à atteindre.

Il suffit d'étudier le projet constitutionnel à la lumière de ces trois critères pour se rendre compte des changements que le premier ministre compte imposer aux Canadiens. Je ne veux pas parler du rapatriement. Tout le monde y tient et cela ne pose aucun problème. Il aurait été enfantin de le faire lorsque le chef de l'opposition (M. Clark) a présenté une motion, il n'y a pas très longtemps, visant à la rapatrier immédiatement, ce qui serait déjà fait si le premier ministre ne s'y était pas opposé. Ce n'est donc pas de cela que je parle. Je fais allusion aux modifications que, selon le premier ministre, le Parlement britannique devrait apporter à notre constitution à notre place et qui la changeraient du tout au tout.

D'abord, en ce qui concerne le but poursuivi par notre société, il a toujours consisté, au Canada, à accroître les libertés individuelles dans toute la mesure du possible. Par contre, la proposition dont nous sommes saisis entraînerait la subordination des citoyens à l'État. La constitutionnalisation de la charte proposée entraînerait la création d'une foule de règles très strictes que l'État imposerait aux citoyens.

Deuxièmement, en ce qui a trait au partage de la souveraineté, la répartition des pouvoirs que nous connaissons dans le régime fédéral actuel pourrait être profondément modifiée et le sera à mon avis. En vertu du régime actuellement en vigueur, la souveraineté est partagée entre tous les citoyens et leur est attribuée à chacun. Cette souveraineté est exercée par les citoyens tant au palier provincial, dans ces parties du pays qui ont la chance d'être constituées en provinces, qu'au palier fédéral. En déléguant ainsi sa souveraineté, chacun de nous permet au régime fédéral de fonctionner raisonnablement bien de manière à servir au mieux les intérêts individuels de chacun.